



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

REF

communiqué

LIBRARY BIBLIOTHÈQUE
NOV 7 1977
DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No: 97
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 1ER NOVEMBRE 1977

DÉCLARATION AU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR
L'AMBASSADEUR WILLIAM H. BARTON,
REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA AUX NATIONS UNIES À
NEW YORK,
SUR LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD
LE VENDREDI 28 OCTOBRE 1977

Monsieur le Président,

Si le Conseil de sécurité n'a pas, ces derniers mois, renoué son débat sur l'Afrique du Sud et la politique de l'apartheid qui y est pratiquée, ce n'est certes pas parce que nos gouvernements se désintéressent de la question. Tout au contraire, ce silence est le résultat d'efforts diplomatiques intenses que mène la communauté internationale afin de résoudre les problèmes de l'Afrique australe, au coeur desquels on retrouve le régime de l'apartheid pratiqué par le gouvernement de l'Afrique du Sud. Permettez-moi d'en toucher un mot.

A l'issue de l'étude que nous avons faite en mars dernier de la situation en Afrique australe, les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité des Nations Unies ont engagé une initiative commune afin de réaliser l'indépendance de la Namibie conformément aux dispositions de la résolution 385 du Conseil de sécurité. L'examen des modalités à mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif n'a pas été sans exiger un travail intense, qui se poursuit d'ailleurs. Dans un même temps, le Royaume-Uni et les Etats-Unis se concertaient sur l'élaboration de propositions destinées à amener rapidement le Zimbabwe à l'indépendance et à la règle de la majorité. Cette initiative est également parvenue à un stade décisif.

En août, avait lieu à Lagos la Conférence mondiale pour la lutte contre l'apartheid, convoquée par les Nations Unies de concert avec l'OUA (Organisation de l'unité africaine) et le gouvernement fédéral du Nigéria. Ce fut la conférence la plus importante qui ait jamais eu lieu sur le sujet. Elle a réuni des délégations de 112 gouvernements, 12 organisations inter-gouvernementales, 5 mouvements de libération, 51 organisations non-gouvernementales ainsi que nombre de personnalités éminentes. La large gamme de cette participation et le niveau élevé de la représentation gouvernementale ne permettaient pas de douter de la gravité, aux yeux de la communauté internationale, du problème créé par les politiques et les actions du gouvernement sud-africain. La déclaration de Lagos, adoptée par voie de consensus, exprime dans un langage dépourvu de toute ambiguïté l'approbation internationale qui frappe le régime de l'apartheid. Elle a également souligné l'appui que la communauté internationale accorde à la lutte que mènent les victimes de ces politiques pour assumer un rôle plein et entier au sein de leur propre société.

A la lumière de nos délibérations dans cette enceinte et ailleurs ainsi que de la Conférence de Lagos, le gouvernement de l'Afrique du Sud ne peut garder aucune illusion quant à l'opinion mondiale sur cette question. Ces politiques, qui ont engendré une société cruellement divisée sur des bases raciales, ont été universellement condamnées. Des voix se sont élevées aussi bien en Afrique du Sud qu'à l'étranger pour prévenir le gouvernement sud-africain qu'il dirige le pays vers le désastre et que seul un changement de cap radical permettra d'éviter ce dernier.

Le régime sud-africain s'est montré intransigeant devant les appels et les admonitions en faveur de la justice raciale. Le mois dernier, M. Steve Biko mourait dans une prison sud-africaine, la vingt-et-unième victime du système carcéral sud-africain au cours des 18 derniers mois. Sa mort a privé la population noire de l'Afrique du Sud d'un chef auquel on reconnaissait dans de nombreux milieux la capacité d'amorcer avec bonheur le dialogue inter-racial indispensable à une évolution pacifique de la société sud-africaine. Le gouvernement du Canada a fait part au gouvernement de l'Afrique du Sud de ses préoccupations à ce sujet et l'a informé qu'il jugeait qu'une enquête approfondie devrait être menée rapidement sur les circonstances entourant le décès de M. Biko.

Monsieur le Président, les Canadiens n'ont pu que déplorer la dernière vague d'interdictions et de détentions ainsi que le baillonnement d'un secteur important de la presse sud-africaine. Le gouvernement du Canada a d'ailleurs convoqué l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud à Ottawa pour qu'il fasse part à son gouvernement des sentiments canadiens à cet égard.

Au nombre des opposants qui luttent courageusement contre le système injuste et dégradant de l'apartheid, on trouve M. Percy Qoboza, le rédacteur en chef du principal journal noir, "The World", lui aussi frappé d'interdit la semaine dernière. Dans une allocution qu'il avait rédigée pour une conférence qui a eu lieu en mai dernier à l'université de Prétoria, M. Qoboza faisait valoir que les leaders noirs voulaient engager un dialogue avec les blancs de l'Afrique du Sud sur l'avenir de leur patrie commune. Il déclarait notamment: "Il n'est jamais trop tard pour prendre la bonne décision. Il n'est jamais trop tard pour transformer la puissance de l'Afrique du Sud en une force de justice et de dignité pour tous. Il n'est jamais trop tard pour bâtir une Afrique du Sud où les gens de toutes les races puissent cohabiter dans le respect et la tolérance mutuels." C'est une telle générosité qu'il faut encourager dans tous les secteurs de la population sud-africaine.

Monsieur le Président, le Conseil de sécurité examine maintenant les moyens susceptibles de promouvoir le changement en Afrique du Sud. Les opinions diffèrent quant à la nature des moyens qui pourraient le mieux servir cet objectif. Il n'y a cependant aucune divergence de vues entre les membres du Conseil de sécurité quant à la nécessité d'une intervention à ce moment-ci et c'est pourquoi nous nous sommes employés depuis mars, et depuis Lagos, à nous concerter sur les choix qui nous sont offerts.

Le gouvernement du Canada est disposé à appuyer l'imposition, aux termes du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, d'un embargo obligatoire sur les expéditions d'armes à l'Afrique du Sud et, de surcroît, à appuyer une invitation qui serait faite à tous les gouvernements d'examiner leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud. Monsieur le Président, la proposition en faveur du recours au chapitre VII revêt une signification profonde. Son adoption marquerait la première fois qu'un Etat membre des Nations Unies est assujéti aux dispositions du chapitre VII.

Le recours au chapitre VII de la Charte a été, à bon droit, considéré comme une mesure grave, ne devant intervenir qu'après une étude sérieuse de la situation et des conséquences d'un tel geste. Depuis 1963, le Canada respecte scrupuleusement un embargo volontaire sur les importations d'armes et de matériel militaire à l'Afrique du Sud, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. A compter de 1970, le Canada a étendu cet embargo à l'exportation des pièces de rechange. A la lumière de la détérioration continue de la situation en Afrique du Sud au cours des derniers mois et compte tenu du succès avec lequel l'Afrique du Sud contourne l'embargo volontaire, mon gouvernement est d'avis qu'il faut maintenant rendre ce dernier obligatoire.

Monsieur le Président, il y a lieu de souligner que nos décisions dans cette enceinte ont une grande portée. Si nous pouvons convenir d'une action unie, du genre de celle que j'ai évoquée, le gouvernement de l'Afrique du Sud et ceux qui l'appuie ne pourront se méprendre sur le message que lui fait tenir la communauté internationale par la voix du Conseil de sécurité. Ma délégation est toute disposée à apporter sa contribution à une telle initiative.

Je vous remercie Monsieur le Président.